

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CEZAY DU 2 AVRIL 2026

Le deux avril deux mille vingt-six à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. TALLARONT Laurent, Maire.

M. le Maire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 29 mars 2026, dans les formes et délais prescrits par la loi ;
- les délibérations ont été affichées, par extrait, le lendemain.

PRÉSENTS : Laurent TALLARONT, Laurence PERRIN, Adrien COUDOUR, Marc Jean THOMAS, Emmanuelle PAILLON Glatz, Véronique GAUMONT, Aurélie THOMAS, Cédric SOUCHON, Sergio FERNANDES-RIOS, Sanny FRANSEN, Aurélie SIMON

POUVOIRS :

ABSENTS :

SECRÉTAIRE : Sanny FRANSEN

Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026 :

M. le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le procès-verbal de la séance précédente. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal du 20 mars 2026 est adopté à l'unanimité des votants.

CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur Le Maire indique au conseil municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il y a lieu de désigner des membres aux commissions communales. Elle nomme celles-ci et donne le rôle de chacune.

**Conseil Municipal du 2 avril
2026
Commune de Cezay**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,

DESIGNE :

Commission VOIRIE - URBANISME :

Laurent TALLARONT - Aurélie THOMAS - Cédric SOUCHON - Sergio FERNANDES-RIOS – Marc Jean THOMAS – Sanny FRANSEN

Commission FINANCES – Marchés Publics

Laurent TALLARONT – Laurence PERRIN – Adrien COUDOUR

Commission BATIMENTS :

Adrien COUDOUR - Sergio FERNANDES-RIOS – Sanny FRANSEN

Commission RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) :

Laurent TALLARONT – Laurence PERRIN – Emmanuelle PAILLON GLATZ

Commission ASSOCIATIONS, JEUNESSE et SPORT – FETES ET CEREMONIES :

Laurence PERRIN – Adrien COUDOUR - Véronique GAUMONT – Emmanuelle PAILLON GLATZ – Aurélie SIMON

Commission TOURISME ET RANDONNEES - EMBELLISSEMENT :

Marc Jean THOMAS - Aurélie THOMAS – Sergio FERNANDES-RIOS – Véronique GAUMONT – Emmanuelle PAILLON GLATZ – Aurélie SIMON

Commission COMMUNICATION :

Laurence PERRIN – Adrien COUDOUR - Aurélie SIMON – Emmanuelle PAILLON GLATZ – Véronique THOMAS

Commission CIMETIÈRE :

Laurence PERRIN – Véronique GAUMONT – Aurélie SIMON

Commission SALLE DES FETES :

Marc Jean THOMAS - Cédric SOUCHON

Commission EAU et ASSAINISSEMENT :

Marc Jean THOMAS – Sergio FERNANDES-RIOS – Emmanuelle PAILLON GLATZ

Commission DÉCHETS :

Laurent TALLARONT - Cédric SOUCHON – Sanny FRANSEN

Commission PROTECTION DES DONNEES - DOCUMENT UNIQUE :

Laurent TALLARONT – Adrien COUDOUR – Aurélie SIMON – Sanny FRANSEN

**Conseil Municipal du 2 avril
2026
Commune de Cezay**

Commission PERSONNEL COMMUNAL :

Laurent TALLARONT – Laurence PERRIN – Aurélie THOMAS

Comité consultatif communal d'action sociale :

Pour les membres du Conseil Municipal : Laurence PERRIN - Véronique THOMAS – Aurélie SIMON – Marc Jean THOMAS

Pour les membres extérieurs au Conseil Municipal : Lucie GAUMONT – Léane GAUMONT – Irène PALLANCHE – Denise THOMAS

Nombre de voix pour : 11

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Résultat : adoptée

DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Commenté [AB1]:

Monsieur Le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre d'attributions. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

ARTICLE 1 - Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour la durée du mandat de confier à Monsieur Le Maire les délégations suivantes :

- Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre afférentes.
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- Demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions.

**Conseil Municipal du 2 avril
2026
Commune de Cezay**

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution des marchés de travaux de fournitures et de services qui peuvent être passés dans le cadre de la procédure adaptée jusqu'à 5 000 euros TTC lorsque les crédits sont inscrits au budget.

ARTICLE 2 - Les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un adjoint agissant par délégation du Maire dans les conditions fixées à l'article L.2122-18 du Code Général des collectivités territoriales.

ARTICLE 3 - Le conseil municipal autorise que la présente délégation soit exercée par le suppléant du Maire en cas d'empêchement de celui-ci.

ARTICLE 4 – Les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.212-22 du Code général des collectivités territoriales sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets.

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

Le conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

Nombre de voix pour : 10

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 1

Résultat : adoptée

Dans l'attente des consignes et du fichier de la DGFIP, Le vote de la délibération pour la COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS, a été reporté au prochain conseil municipal.

SOMMAIRE DES DELIBERATIONS :

DE_012_2026 : CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

DE_013_026 : DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

QUESTIONS DIVERSES :

- Une demande auprès de la Trésorerie est en cours pour permettre l'envoi des chèques de location de la salle des fêtes en centre d'encaissement (plutôt qu'un dépôt en trésorerie)

**Conseil Municipal du 2 avril
2026
Commune de Cezay**

- Le major BERNA, de la gendarmerie de Montbrison, a été reçu en mairie le 02/04/2026
- La commission « fêtes et cérémonies » devra se charger d'organiser la cérémonie du 8 mai.
- Le tournoi de foot annuel aura lieu le 23 mai 2026
- La réunion avec le SIEL est prévue le 12 juin 2026
- Le repas de la chasse est fixé au 14 juin 2026.

La séance est clôturée par M. le Maire à 21h44.

Le Maire, Laurent TALLARONT

Le Secrétaire, Sanny FRANSEN

**Conseil Municipal du 2 avril
2026
Commune de Cezay**